

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

07 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 21 mars,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 10h00,
suivant convocation légale du 07 mars 2025.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Jacques DUBOUT (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril DEMOLIS

N° 02/25 – Avenant 1 au marché relatif à la gestion et l'exploitation de la ligne 80 reliant St-Julien-en-Genevois à Genève

Monsieur le Président rappelle que les Tpg sont titulaires du marché relatif à la gestion et l'exploitation de la ligne 80 reliant St-Julien-en-Genevois à Genève.

Dans le cadre de ce marché, le GLCT s'était engagé à mettre à disposition un terrain de remisage pour les véhicules du titulaire ainsi qu'un bâtiment pouvant servir d'atelier, de bureaux et de locaux d'exploitation.

Le bâtiment et les annexes ont été réalisés sur la ZI des Marais à Saint-Julien-en-Genevois par la Communauté de Communes du Genevois.

Le 23 janvier 2025, une convention d'occupation précaire a été conclue entre le GLCT et la Communauté de Communes du Genevois (délibération n°23/24 du 12/12/2024).

Ladite convention, autorisant la sous-location, le GLCT peut ainsi conclure un avenant avec les Tpg pour fixer les conditions d'occupation. Cette mise à disposition du dépôt bus est réalisée à titre gracieux conformément aux dispositions du marché et ce jusqu'à son échéance.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au marché passé avec les Tpg pour la gestion et l'exploitation de la ligne 80, en ce qui concerne les conditions de sous-location du dépôt bus de Saint-Julien-en-Genevois,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 21 mars 2025

Le Président
Patrice DUNAND

